



Présents :

Nicolas Féraud, président  
Nicole Bonvin Clivaz, vice-présidente  
Laurent Bagnoud, conseiller  
Thibaud Beytrison, conseiller  
Joseph Bonvin, conseiller  
Rose-Marie Clavien, conseillère  
Carlo Clivaz, conseiller  
Romaine Duc-Bonvin, conseillère  
Jacqueline Duc-Sandmeier, conseillère  
Alain Mittaz, conseiller  
Yvan Rion, conseiller  
Marcel Riccio, secrétaire communal  
182 citoyennes et citoyens

PV N° 2 / 2017

**1. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôles des présences**

Monsieur Nicolas Féraud, Président, ouvre l'assemblée à 19h30. Il salue les citoyennes et les citoyens présents. Il constate que l'assemblée a été valablement convoquée et rappelle qu'elle ne peut se prononcer que sur les objets figurant à l'ordre du jour.

Sont nommés scrutateurs Messieurs Pascal Rey, Fabrice Rey, Gabriel Duc et Jean-Luc Bonvin. Ils dénombrent 182 citoyennes et citoyens présents.

L'Assemblée accepte l'ordre du jour. Le Président passe au prochain point de l'OJ.

**2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 31.03.2017**

L'Assemblée renonce à la lecture du PV. Le Président en fait le résumé. Il pose ensuite la question : Acceptez-vous le PV de l'Assemblée primaire du 31.03.2017 ? Le PV est approuvé par 177 oui, 0 non et 5 abstentions. Le Président passe au prochain point de l'OJ.

**3. Lecture des comptes 2016 de Chermignon, Montana, Randogne et Mollens**

**3.1. Introduction**

Le Président qualifie les résultats consolidés de « globalement très bons » avec néanmoins des écarts marqués entre communes. Les budgets ont été respectés dans les grandes lignes. Les comptes 2016 ont été vérifiés et sont aujourd'hui soumis sans aucune restriction à l'Assemblée primaire pour approbation.

Le Président félicite l'extraordinaire travail accompli pour rassembler et consolider les éléments des quatre plans comptables, proches mais néanmoins différents. Il relève de singulières façons d'interpréter les principes comptables par d'anciennes communes. Il regrette aussi l'important retard dans les règlements de factures fin 2016 ainsi qu'une course aux dépenses engagées par d'anciennes communes à la dernière minute.

Le Président passe la parole à Monsieur Yvan Rion, dicastère des Finances.

**3.2. Lecture des comptes 2016 en mios CHF**

Monsieur Yvan Rion, dicastère des Finances, commente les comptes 2016, commune par commune. Il appuie ses propos sur les brochures des comptes détaillés remises à l'entrée de l'Assemblée et figurant sur le site internet communal depuis quelques semaines. Le tableau ci-après résume son intervention.

<b>Commune de CHERMIGNON</b>	<b>Comptes 2016</b>	<b>Budget 2016</b>	<b>Comptes 2015</b>
Charges	<b>22.4</b>	21.7	20.4
dont ACCM net	<b>2.2</b>	2.5	2.3
Revenus	<b>24.0</b>	20.5	21.3
Excédent de charges		1.2	
Excédent de revenus	<b>1.7</b>		0.8
Amortissements	<b>5.9</b>	5.3	4.9
Marge d'autofinancement	<b>7.6</b>	4.1	5.7
Investissements nets	<b>8.3</b>	8.9	7.0
Insuffisance de financements	<b>0.7</b>	4.8	1.3

<b>Commune de MONTANA</b>	<b>Comptes 2016</b>	<b>Budget 2016</b>	<b>Comptes 2015</b>
Charges	<b>22.1</b>	22.1	20.8
dont ACCM net	<b>2.2</b>	2.4	2.2
Revenus	<b>21.1</b>	17.5	20.1
Excédent de charges	<b>1.1</b>	4.6	0.8
Amortissements	<b>4.4</b>	4.7	3.9
Marge d'autofinancement	<b>3.3</b>	0.1	3.1
Investissements nets	<b>8.8</b>	12.8	12.5
Insuffisance de financements	<b>5.5</b>	12.7	9.3

<b>Commune de RANDOGNE</b>	<b>Comptes 2016</b>	<b>Budget 2016</b>	<b>Comptes 2015</b>
Charges	<b>19.9</b>	19.7	19.6
dont ACCM net	<b>2.5</b>	2.7	2.5
Revenus	<b>27.4</b>	20.3	25.9
Excédent de revenus	<b>7.5</b>	0.7	6.3
Amortissements	<b>3.6</b>	3.1	3.4
Marge d'autofinancement	<b>11.1</b>	3.8	9.7
Investissements nets	<b>5.0</b>	8.3	7.2
Insuffisance de financements		4.5	
Excédent de financements	<b>6.1</b>		2.5

<b>Commune de MOLLENS</b>	<b>Comptes 2016</b>	<b>Budget 2016</b>	<b>Comptes 2015</b>
Charges	<b>5.9</b>	5.7	5.7
dont ACCM net	<b>0.2</b>	0.2	0.2
Revenus	<b>5.3</b>	5.0	6.1
Excédent de charges	<b>0.5</b>	0.7	
Excédent de revenus			0.4
Amortissements	<b>1.3</b>	1.5	1.3
Marge d'autofinancement	<b>0.8</b>	0.8	1.7
Investissements nets	<b>3.5</b>	2.8	1.2
Insuffisance de financements	<b>2.7</b>	2.0	
Excédent de financements			0.5

### 3.3. Questions et Réponses

Le Président remercie Monsieur Yvan Rion pour ses explications et l'excellent travail que lui et les services financiers ont livré. Le Président ouvre la discussion :

Q : La provision de CHF 1 mio pour débiteurs douteux figurant au bilan de la commune de Montana fin 2015 a disparu. Pourquoi ?

R : La provision avait été créée pour un dossier que la commune de Montana a solutionné en cours d'exercice 2016. La provision n'est dès lors plus nécessaire.

Il n'y a pas d'autre question.

### 3.4. Conclusion

Le Président constate que les résultats consolidés des quatre communes présagent d'une belle santé financière pour la commune de Crans-Montana. Ceci démontre la rigueur, le sérieux et le respect avec lesquels l'argent des citoyennes et des citoyens a été engagé. L'avenir peut être envisagé avec sérénité.

Le Président remercie l'ensemble des anciens Conseils pour la stricte tenue des budgets. Il adresse également ses remerciements aux collaboratrices et aux collaborateurs des quatre anciennes communes pour leur professionnalisme et leur engagement. Ils ont en cela pleinement contribué à l'essor global de la nouvelle commune. Le Président passe au prochain point de l'OJ.

## 4. Rapport des 4 organes de contrôles des comptes

### 4.1. Introduction

Le Président passe successivement la parole aux représentants des organes pour la lecture de leur rapport succinct. Ces rapports font partie intégrante des brochures des comptes 2016 des communes respectives.

### 4.2. Lecture des rapports

Pour la commune de Chermignon, le rapport succinct établi conjointement par G. Clivaz Bureau Fiduciaire SA et Fiduciaire de Crans-Montana SA est lu intégralement.

Pour la commune de Montana, le rapport succinct établi par Fiduciaire de Crans-Montana (FMC) SA est lu intégralement.

Pour la commune de Randogne, le rapport succinct établi par Bureau Fiduciaire et d'Expertise-comptable Sàrl est lu intégralement.

Pour la commune de Mollens, le rapport succinct établi par Fiduciaire FIDAG SA est lu intégralement.

### 4.3. Conclusion

Le Président remercie les représentants des 4 organes de révision pour le travail minutieux effectué et les partages d'expériences dont ils ont fait bénéficier les précédentes autorités. Le Président passe au prochain point de l'OJ.

## 5. Approbation des comptes 2016 de Chermignon, Montana, Randogne et Mollens

Le Président soumet au vote les questions suivantes :

- *Acceptez-vous les comptes 2016 de la **Commune de Chermignon** qui présentent au bilan une fortune de CHF 52'092'570.65, au fonctionnement une marge d'autofinancement de CHF 7'581'268.38, aux investissements un montant net de CHF 8'250'990.71 et de donner décharges aux organes concernés ? Les comptes sont approuvés par 181 oui, 0 non et 1 abstention.*
- *Acceptez-vous les comptes 2016 de la **Commune de Montana** qui présentent au bilan une fortune de CHF 20'294'993.25, au fonctionnement une marge d'autofinancement de CHF 3'324'179.27, aux investissements un montant net de CHF 8'806'514.61 et de*

donner décharges aux organes concernés ? Les comptes sont approuvés par 175 oui, 0 non et 7 absentions.

- Acceptez-vous les comptes 2016 de la **Commune de Randogne** qui présentent au bilan une fortune de CHF 36'925'688.69, au fonctionnement une marge d'autofinancement de CHF 11'107'268.46, aux investissements un montant net de CHF 5'020'229.07 et de donner décharges aux organes concernés ? Les comptes sont approuvés à l'unanimité avec applaudissements.
- Acceptez-vous les comptes 2016 de la **Commune de Mollens** qui présentent au bilan une fortune de CHF 1'790'386.75, au fonctionnement une marge d'autofinancement de CHF 793'066.13, aux investissements un montant net de CHF 3'466'455.77 et de donner décharges aux organes concernés ? Les comptes sont approuvés par 174 oui, 0 non et 8 abstentions.

Le Président remercie l'Assemblée et passe au point suivant de l'OJ.






## 6. Information - Comptes 2016 « consolidés Crans-Montana »

### 6.1. Introduction

Le Président se réjouit de la solide assise financière dont dispose la commune de Crans-Montana. Cette force économique permettra aux membres du Conseil communal de travailler sereinement et d'orienter résolument leurs actions vers l'avenir. Le Président passe la parole à Monsieur Yvan Rion, dicastère des Finances.

### 6.2. Comptes 2016 « consolidés Crans-Montana » en mios CHF

Monsieur Yvan Rion, dicastère des Finances, commente les comptes 2016 consolidés des quatre communes. Il indique les parts proportionnelles que représentaient chacune d'elles dans les différents domaines. Le tableau ci-après résume son intervention.

Consolidé CRANS-MONTANA					
Charges	70.3	32%	32%	28%	8%
dont ACCM net	7.2	31%	31%	35%	3%
Revenus	77.9	31%	27%	35%	7%
Excédent de charges			-14%		-7%
Excédent de revenus	7.6	22%		99%	
Amortissements	15.2	39%	29%	24%	9%
Marge d'autofinancement	22.8	33%	15%	49%	4%
Investissements nets	25.5	32%	35%	20%	14%
Insuffisance de financements	2.7	-25%	-200%		-98%
Excédent de financements				222%	

### 6.3. Questions et Réponses

Le Président remercie Monsieur Yvan Rion pour ses explications et ouvre la discussion :

Q : Qu'en est-il du Règlement intercommunal des quotas et du contingentement (RQC) ?

R : Le règlement préserve l'intérêt de la population locale et du tourisme. La commune de Crans-Montana soutient le développement harmonieux et durable compte tenu des réserves limitées en zone à bâtir. L'installation de résidents « R2 » y contribue.

Il n'y a pas d'autre question. Le Président passe au point suivant de l'OJ.

## 7. Information - Taxes publiques (taxes au sac)

## 7.1. Introduction

Le Président rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la nouvelle loi sur le ramassage des ordures ménagères entre en vigueur, sous le principe du pollueur-payeur. Toutes les communes valaisannes travaillent la question. Les communes du Haut-Plateau élaborent ensemble une stratégie afin de proposer des tarifs des sacs et des taxes de bases proches de celles connues jusqu'ici. Le Président passe la parole à Monsieur Carlo Clivaz, dicastère Services publics.

## 7.2. Taxes publiques (taxes au sac)

Monsieur Carlo Clivaz, dicastère Services publics, informe que la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (art. 32) introduit le principe de la taxe « causale » selon lequel le détenteur des déchets assume le coût de leur élimination.

- Une taxe de base finance les frais d'infrastructure (p.ex. déchetterie).
- Une taxe au sac finance le transport et l'évacuation des déchets urbains.
- L'impôt communal finance les autres déchets et les investissements futurs.

Le tri systématique (papiers / cartons, verre, PET, aluminium, piles, déchets verts...) permettra au pollueur-payeur de considérablement réduire son volume de déchets ménagers et par conséquent sa facture de sacs. Ceux-ci seront mis en vente dans les commerces agréés dès décembre 2017 à un prix unique pour le Canton.

Des éco points seront installés en certains points de la commune afin de faciliter le tri. Les encombrants (tout ce qui peut être mis dans un sac) ne pourront plus être déposés dans les déchetteries. Celles-ci seront adaptées en conséquence. Par ailleurs, les communes pourront introduire le contrôle des sacs au besoin afin de sanctionner les récalcitrants.

En automne 2017, le nouveau règlement sera soumis à l'Assemblée primaire pour approbation. S'il devait être refusé, le territoire communal risquerait de devenir la destination des ordures ménagères des communes voisines.

## 7.3. Questions et Réponses

Le Président remercie Monsieur Carlo Clivaz pour ses explications et ouvre la discussion :

Q : Les containers pour le tri sont trop peu nombreux. Combien y en aurait-il et où ?

R : Dans le but de jeter moins, trier mieux et recycler toujours plus, des éco points seront installés en plusieurs endroits du territoire communal. Leurs emplacements et le genre de déchets qui pourront y être déposés ne sont encore définis. Pourraient l'être : Aluminium ménager (barquettes, feuilles d'aluminium, ...) et canette en aluminium, fer-blanc (boîtes de conserve), huiles végétales et minérales, vêtements, piles, papier, verre, bouteilles boisson PET.

Par ailleurs, les ouvertures des poubelles communales pourraient être adaptées afin de limiter la taille des déchets qui y sont déposés, notamment par les touristes.

Il n'y a pas d'autre question. Le Président passe au point suivant de l'OJ.

## 8. Divers (Q : question, R : réponse, P : prise de position)

Q : Il est dit qu'Ycoor connaîtrait des problèmes de charges. Qu'en est-il ?

R : La dalle au-dessus des vestiaires (partie Ouest) ne présente aucun danger. Des mesures sont en cours afin de mesurer la résistance de la dalle au-dessus de la halle de curling.

Q : CMA SA annonce le licenciement de 20 emplois. Quel est l'état de santé de la société ? Quelle stratégie la commune a-t-elle adoptée à son égard ?

R : La commune a engagé des discussions avec l'entreprise afin de limiter l'impact des licenciements. La commune de Crans-Montana reconnaît l'importance de l'entreprise et de son activité au plan local, régional et international. Les discussions avec CMA SA sont en cours afin de définir, voir redéfinir, les relations des uns envers les autres.

Q : Pourquoi y-a-t' il autant de travaux et si peu d'informations ?

R : La majeure partie de ces travaux ont été planifiés et ordonnés par les autorités des anciennes communes. Des discussions sont en cours avec les entreprises, les

communes voisines et le Canton afin de coordonner au mieux les travaux à l'avenir sur notre territoire et d'en limiter la portée.

Q : Où en est-on avec le projet de centre médical ?

R : Des réflexions sont en cours. Plusieurs voies sont envisagées. Des discussions sont entamées avec les médecins, les cliniques du Haut-Plateau ainsi qu'avec l'Hôpital cantonal. Il n'est pour l'instant pas possible d'en dire plus.

P : Le manque d'informations et de communication de la part de la commune de Crans-Montana est dommageable. Par exemple, une information ciblée à propos du projet de chauffage à distance est vitale.

Q : La Maison de la santé est une nécessité. Elle doit être au service la population et des touristes en tout temps. Déjà 4 projets qui se suivent et tous ont été abandonnés. Nos médecins sont vieillissants. Et il est regrettable que la commune de Lens semble vouloir faire cavalier seul. Mais que fait la commune ?

R : Une motion a été déposée au Grand Conseil et une visite du centre médical de Sambrancher est fixée à fin août 2017. Un grand nombre d'initiatives a été prise par les autorités communales. Il n'est pas possible d'en dire plus ici.

Q : Pourquoi le nouveau projet du Dr Bonvin n'a-t-il pas été soutenu ?

R : La commune de Lens ne veut pas de ce projet sur son territoire. Elle semble suivre son propre projet. La commune de Crans-Montana ne peut que regretter.

Q : Le branchement sur les installations du chauffage à distance sera-t-il obligatoire ?

R : Le règlement ne le prévoit pas.

Q : Une bonne partie du territoire est alimenté au gaz. Pourquoi poursuit-on le projet de chauffage à distance ? Quelle est son utilité ?

R : En tant que « Cité de l'Energie » la commune se doit de montrer l'exemple en favorisant l'exploitation des énergies renouvelables, en l'occurrence le bois pour le projet de CAD. Par ailleurs, l'alimentation en gaz pourrait être interrompu en fonction des tensions internationales.

Q : Qui sont les actionnaires de Crans-Montana Energies SA ?

R : Crans-Montana Energies SA est une société de droit privé détenu à 51% par les communes de Crans-Montana et 16% par les triages forestiers de la Noble et Louable Contrée, notamment.

P : L'idée qui circule d'installer un centre médical au Sanaval est bonne. C'est une alternative qui devrait être suivie par les autorités communales.

Q : L'accès au Parking Stefany était réservé aux abonnés et impossibles aux visiteurs ce matin. Pourquoi ?

R : Il en est pris note.

P : Monsieur Stéphane Pont, ancien Président, indique que les allégations du Nouvelliste à propos de cadeaux faits par la commune de Mollens dans le cadre du projet ARLV sont erronées. Il a été convenu que 50 % de la taxe serait perçue au commencement des travaux et le solde une fois les travaux terminés. Les recettes globales pour la commune s'élèveront à quelques CHF 3,6 mios.

La parole n'est plus demandée.

Le Président remercie les citoyennes et les citoyens, les invite à partager le verre de l'amitié et clôt l'Assemblée à 21h20.

Le Président :

Le secrétaire :

Nicolas Féraud

Marcel Riccio